



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 27 septembre 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
Mme Sophie BRAND
Mme Dominique BAUMBERGER (pour Mme MOREL)
M. Federico GIACOBINO
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLI
M. Charles VINZIO

M. François JACCARD Adjoint

Invités : M. Mathieu CRETENAND Hospice général, directeur aide aux migrants
Mme Séverine MARSURA Hospice général, responsable sécurité
M. Gabriel PHELIPPEAU Hospice général, responsable d'unité

Excusé(e)s : Mme Célia BOLDRINI Secrétaire générale adjointe
M. Christophe BAUMBERGER Adjoint
Mme Alexia MOREL

ORDRE DU JOUR

19h Entretien avec des représentants de l'Hospice général concernant la réquisition du poste de commandement de l'abri PC de Corsier pour l'accueil de migrants

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Discussion sur l'entretien avec l'Hospice général**
3. **Budget 2024 de la commission**
4. **Finalisation des donations 2023**
6. **Divers**

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

Entretien avec des représentants de l'Hospice général concernant la réquisition du poste de commandement de l'abri PC de Corsier pour l'accueil de migrants

Après un tour de table de présentation, la parole est laissée aux invités.

M. M. Cretienand est, depuis le 1.9.2023, le directeur de l'aide aux migrants au sein de l'Hospice général. Mme S. Marsura est experte sécurité ; elle a une bonne expérience notamment par rapport à la protection des abris PC. M. G. Phelippeau, qui est responsable d'unité pour la région, sera en l'occurrence responsable, dans le cadre du service accueil et vivre ensemble, que tout se passe bien dans le cadre de l'accueil de potentiellement une cinquantaine de personnes dans l'abri PC de Corsier.

Cette réquisition s'inscrit dans le cadre d'un accueil très important de personnes réfugiées depuis 2022, qui s'est poursuivi en 2023 et se poursuivra en 2024 compte tenu du contexte

géopolitique. Pour l'année 2023, les niveaux sont assez similaires à ceux de 2015-2016 où 40'000 personnes sont arrivées en Suisse, notamment de Syrie, ce qui a amené les autorités cantonales à ouvrir des abris PC. Cela ne s'était pas forcément très bien passé et beaucoup d'ajustements ont dû être faits, le dispositif étant désormais différent. Selon les projections, un peu plus de 40'000 personnes devraient déposer une demande d'asile en Suisse, en 2023, dont une bonne moitié de permis S (Ukraine) et environ 20'000 d'autres pays (Afghanistan, Turquie et Iran en tête).

La démarche de réquisition s'inscrit dans une démarche d'anticipation des autorités cantonales afin d'avoir assez de lieux d'hébergement. Car selon la clé de répartition (liée à la population), 5,8 % de ces 40'000 requérants d'asile seront accueillis par le canton de Genève. Cela représente un défi très important pour le canton, dont le territoire est relativement petit, à quoi s'ajoute la crise du logement. L'Hospice général a multiplié les efforts en vue de trouver des solutions (CHC (centres d'hébergement collectif), PHC (plateaux d'hébergement collectif, à savoir la transformation de bureaux en lieux d'hébergement), appartements, etc.). Selon le plan de contingence de l'Hospice général, 600 places hors abris PC sont actuellement disponibles. 9'800 personnes sont accueillies dans le dispositif de l'aide aux migrants. Selon les estimations du SEM et du canton, ce chiffre pourrait potentiellement augmenter jusqu'à 11'000 personnes.

Le plan de contingence est adapté semaine après semaine, voire quotidiennement, à la réalité. Afin de pallier un manque de places d'hébergement, l'ouverture d'abris PC serait la dernière solution pour faire face à une situation de crise. Dans ce cadre, certains lieux ont été identifiés par le canton qui a entre autres négocié avec la commune de Corsier pour identifier d'abord la salle de gym, puis l'abri PC (poste de commandement). L'Hospice général vise 50 places sur une capacité totale de 100. Ce serait vraiment la dernière solution, 3-4 autres abris ayant une capacité d'environ 260 places (soit 800 en tout), qui doit malgré tout être anticipée. Une population d'hommes seuls serait logée dans les abris PC, avec des possibilités de liens avec le foyer d'Anières.

Mme S. Marsura chapeaute la sécurité sur tout le canton avec trois autres collaborateurs. L'Hospice général ayant déjà ouvert des abris PC, ces derniers ont l'habitude. Ils travaillent avec une société de sécurité privée et ont plus de 300 agents sous leurs ordres. Deux agents sont placés 24h/24 dans chaque abri PC pour surveiller l'intérieur et font des relevés quotidiens. En plus, trois patrouilles sillonnent 24h/24 tous les sites afin de maintenir la sécurité dans les lieux d'hébergement. L'année dernière, deux abris PC ont dû être rouverts temporairement pour faire face à la vague migratoire. Tout s'est très bien passé.

Le service sécurité de l'Hospice général est aussi en lien avec la cellule des requérants d'asile de la police cantonale qui informe l'ensemble des forces de l'ordre lors de l'ouverture d'abris PC, et les patrouilles sont augmentées aux abords. Le service sécurité est aussi en lien avec les polices municipales. Et, si nécessaire, des caméras sont installées. Sur le plan sécuritaire, les choses se passent vraiment bien, maintenant.

M. G. Phelippeau précise que le service accueil vivre ensemble gère les centres d'hébergement (une vingtaine). En dehors des agents de sécurité, des personnes dédiées à la logistique (intendants ou autres) sont présentes de manière très régulière dans les abris PC, ainsi qu'un travailleur social. Les requérants d'asile actuels viennent principalement d'Afghanistan, de Turquie, ou d'Afrique et arrivent en général au terme d'un long parcours. Ils ne s'attendent pas à vivre dans un centre d'hébergement et encore moins sous terre. L'objectif est que cela se passe le mieux possible pour eux et les riverains, qu'ils se remettent au plus vite, comprennent leur environnement, s'orientent pour, in fine, s'intégrer. L'Hospice général essaie de faciliter et créer des liens entre eux et la population aux alentours, les associations, etc. Les forces pourront être mutualisées avec le foyer d'Anières, qui est déjà bien implanté et où les nouveaux arrivants pourront bénéficier d'énormément d'événements et activités. L'objectif est de leur faire bénéficier de tout le réseau, au sens large. Pour les aider à s'intégrer et faciliter les liens avec la société d'accueil, l'Hospice

général aura clairement besoin de toutes les énergies nécessaires. Le rôle de **M. G. Phelippeau** sera de piloter toutes les actions mises en place.

M. M. Crettenand ajoute que les inquiétudes peuvent être multiples. Le rôle de l'Hospice général est aussi d'être là en cas de difficultés, sachant que ces personnes ne sont pas destinées à vivre longtemps dans les abris PC ou les CHC qui ne sont qu'une phase d'accueil. Après Boudry et les centres d'enregistrement, les concernés sont répartis dans les lieux d'hébergement par le service gérance. Plus les liens tissés sont locaux et plus l'intégration est réussie.

Un commissaire indique que 5 élus se souviennent de ce qui s'est passé en 2016, lorsqu'ils ont vécu à peu près la même séance. En dehors des problématiques sécuritaires, très bien assumées par l'Hospice général, il avait demandé au directeur de l'époque si celui-ci avait visité l'abri PC de Corsier. Et M. M. Crettenand ?

M. M. Crettenand répond par la négative.

Le commissaire relève que, comme en 2016, l'Hospice général a l'intention d'héberger une cinquantaine d'hommes dans un escalier étroit, ce qui l'avait déjà scandalisé à l'époque. Il invite les intéressés à aller visiter cet abri de commandement dans lequel personne ne pourrait tenir deux ou trois jours. Où manger ? Où faire des activités ? Sans compter que le seul périmètre dans lequel ces personnes pourront évoluer, c'est la caserne des pompiers et l'arrière du bâtiment de l'école. Il est impossible d'installer des tables et des chaises dans cet espace. Corsier a été capable de construire en quelques mois un pavillon scolaire provisoire en containers. Comment se fait-il que l'Hospice général ne trouve pas un espace pour faire de même afin que ces gens voient la lumière du jour, quitte à demander l'aide de certaines communes ? D'autant qu'il y a un terrain, à Anières. Héberger des personnes dans cet abri serait indécent et inhumain. Certains abris PC, comme celui des Vollandes, s'y prêtent mieux car plus grands. Mais il faudrait que le Conseil d'État décide de poser des préfabriqués sur un terrain pour offrir des conditions d'hébergement décentes.

Un autre point qu'il souhaite souligner, c'est la réquisition de la salle de sport sans tenir compte que la commune ne dispose que d'une salle pour 9 classes, les différents clubs et les réunions organisées par la Mairie en fonction des événements. Sans tenir compte de ces éléments, c'est la méthode qui est incompréhensible.

M. F. Jaccard précise que d'autres représentants de l'Hospice général ont visité l'abri PC. Les travaux de transformation et de mise aux normes seront pris en charge par l'Hospice général, comme en 2015-2016. Le 5.7.2023, la Mairie a reçu une lettre du Conseil d'État annonçant la réquisition de la salle de gym. L'Exécutif a tout de suite fait part de son incompréhension à M. A. Hodgers, puisque la commune ne dispose que d'une salle ; mettre les enfants dehors était inadmissible pour les autorités qui rappelaient, cas échéant, l'existence de cet abri PC. La commune n'a finalement reçu une réponse que le 25.8.2023, soit après à la rentrée scolaire.

Ce qui inquiète surtout l'Exécutif, c'est le temps que ces personnes passeront dans l'abri PC. Une semaine ou trois mois, le moral ne sera pas le même. D'autant que, compte tenu des travaux d'agrandissement du NGS, la commune devra trouver une salle de gym de remplacement pour les élèves pendant 2 ans. Héberger des personnes dans l'abri bloquerait ces travaux. **M. F. Jaccard** regrette vivement le manque de communication qui a prévalu jusque-là.

Un commissaire demande si la commune doit s'attendre à recevoir des requérants dans quelques semaines ou si l'abri PC de Corsier restera une solution de dernier recours qui n'aura probablement pas besoin d'être utilisée.

Mme S. Marsura explique que d'autres abris PC, qui ont déjà été utilisés l'année dernière, ont été mis aux normes : Anneville (Petit-Lancy), Balexert, Coudriers et Versoix. Ces abris sélectionnés au départ sont plus grands et prêts à être utilisés. Celui de Corsier serait vraiment le dernier recours pour placer ces personnes. Une halle de Palexpo partagée en

deux (familles, femmes célibataires et enfants ; hommes célibataires) fait aussi partie des principaux dispositifs pour accueillir les requérants. Et de nouveaux projets sont en cours. L'Hospice général, qui essaie d'ouvrir un maximum d'endroits, est bien conscient que les abris PC ne sont pas le lieu le plus idéal pour héberger des gens.

Une commissaire relève que ces abris sont situés dans des centres urbains, plus animés. Quelle est la logique d'héberger des requérants dans un petit village ?

M. M. Crettenand indique que les réfugiés sont accueillis où c'est possible. La quête de places est un vrai casse-tête pour l'Hospice général.

M. G. Phelippeau sait d'expérience que les gens sont généralement peu contents en arrivant dans ces lieux excentrés, mais ont toujours du mal à en partir. Ces lieux et villages sont agréables en termes de qualité de vie.

Une commissaire demande combien de personnes peuvent être accueillies dans les autres abris PC.

Jusqu'à 80-100 personnes dans chaque lieu au maximum pour leur assurer des conditions de vie correctes, répond **Mme S. Marsura**. Ils sont plus grands que Corsier.

M. G. Phelippeau ajoute que l'Hospice général souhaiterait bien avoir de meilleures solutions que les abris PC pour s'ajuster face aux besoins d'hébergement des demandeurs d'asile. Mais le dispositif, qui est déjà assez serré, doit être adapté en fonction des vagues migratoires. L'Hospice général a cherché et continue à chercher toutes les solutions possibles. Par exemple les containers installés à l'Étoile doivent être déplacés sur un autre terrain. Il est impossible, à l'heure actuelle, de dire si l'abri PC de Corsier devra être ouvert et, si oui, combien de temps.

M. F. Jaccard souligne que le problème est surtout combien de temps ces personnes y resteraient, compte tenu des conditions de vie dans cet abri PC.

M. G. Phelippeau répète que si le but de l'Hospice général est de leur trouver d'autres places que les abris PC, il ne peut s'engager sur ses capacités et celles du canton à en trouver d'autres. Il s'agit d'un accueil temporaire. Il prend au sérieux les difficultés liées à cet abri PC. L'équipe devra faire preuve de créativité, le but n'étant pas d'accueillir des gens dans des conditions inhumaines.

Un commissaire relève à son tour l'espace très restreint de l'abri PC, qui n'est pas adéquat pour accueillir des gens. Sans compter les travaux de l'école, toute proche, qui généreront du bruit et de la poussière. Plus largement, tout citoyen doit disposer d'un abri PC à 30 min de son domicile. Si la moyenne nationale est de 110, Genève est sous-dotée (70 %, contre 97 % dans le canton de Vaud ou 100 % en Valais). Pourquoi continuer à mettre des personnes dans des abris PC vu cette sous-dotation ?

M. M. Crettenand indique que le problème des centres d'hébergement (Rigaud, Palexpo, etc.), c'est qu'ils sont temporaires. Des planifications sont en cours, avec à chaque fois 300 places pour des ouvertures prévues sur 2024-2025. Il s'agit actuellement de pallier la demande de solidarité pour ces populations, même si la solution n'est pas idéale. La communication ne s'est pas toujours faite de la meilleure manière, ce qui est regrettable. Mais il y a là un défi à relever ensemble. Comme le dit le SEM, au moins les requérants ne vivent pas sous des tentes ou des ponts, en Suisse. Les abris PC sont néanmoins le dernier recours.

Un autre commissaire souhaiterait savoir qui assurerait la sécurité à l'extérieur de l'abri PC.

Mme S. Marsura répète que la sécurité aux abords de l'abri sera assurée par les polices cantonale et municipale. La société de sécurité privée qui assure la sécurité à l'intérieur ne peut intervenir sur le domaine public (les abris PC ou lieux d'hébergement réquisitionnés deviennent des lieux privés).

Et de quoi est constitué le quotidien des personnes hébergées ? demande le commissaire.

M. G. Phelippeau explique que les requérants passent par un parcours de primo information, les premiers mois. Plusieurs sessions leur permettent de comprendre la vie quotidienne, à Genève. Et l'Hospice général essaie de leur donner des cours de français le plus rapidement possible, de mettre en place des ateliers pour la pratique du français (bénévoles, associations). La dernière fois, des salles se sont ouvertes (Croix-Rouge ou autres acteurs) de manière à offrir des activités leur permettant de s'intégrer.

Le commissaire demande quelle est la proportion du temps d'occupation et du temps d'oisiveté.

M. G. Phelippeau précise qu'à contrario du canton de Vaud, Genève n'interdit pas aux réfugiés de rester la journée dans les abris PC. Ils sont adultes et libres. Ils sont en revanche encouragés à participer aux activités proposées.

Le commissaire relève que les parents d'élèves redoutent un peu que ces personnes soient oisives, ce qui n'amène en général pas de bonnes choses. Se retrouver avec des gens traînant à côté de l'école l'inquiète lui aussi.

M. G. Phelippeau explique que l'Hospice général ne s'est jamais retrouvé devant ce genre de problème. Les requérants restent rarement aux alentours de l'abri PC, où ils ne viennent que pour dormir ou se restaurer.

Y a-t-il un couvre-feu, le soir ? est-il encore demandé.

Pour la bonne vie du site, l'extinction des feux survient normalement à 22h, répond **M. G. Phelippeau**.

Mais il ne leur est pas interdit de sortir, ajoute **Mme M. Marsura**. Le SEM impose pour sa part des heures d'entrée et de sortie.

Un autre commissaire relève les 20'000 m² où se trouve le bâtiment d'Anières. Pourquoi, depuis ce temps-là, aucun préfabriqué n'a été installé sur ce terrain et le bâtiment n'a toujours pas été rénové ? Et les abris PC de Collonge-Bellerive, Cologny, Vandœuvres, Choulex, Meinier, Hermance et Anières ont-ils été réquisitionnés ?

M. F. Jaccard indique qu'il y a un gros projet de démolition et reconstruction du centre d'Anières. Mais selon la législation genevoise, il n'est pas possible de démolir sur du terrain agricole (seulement transformer le bâtiment existant). Le canton réquisitionne des infrastructures communales alors qu'il existe des SDA (surfaces d'assolement) à Presinge ou Anières. Pourquoi ne pas installer des containers provisoires sur ces zones agricoles ? Il est certain que dans ce cas, les Conseils municipaux suivraient l'État.

M. M. Crettenand explique que ces discussions sur d'autres solutions n'ont malheureusement pas abouti.

M. F. Jaccard rappelle que les surfaces des SDA sont fixées par la Confédération. Celle-ci pourrait faire preuve d'un peu de souplesse en cas de situation exceptionnelle. À Corsier, les 30 containers provisoires ont été posés en une semaine et équipés/branchés en un mois.

Une commissaire souhaiterait savoir où vont les migrants après les centres d'hébergement d'urgence.

Ils trouvent au fur et à mesure d'autres solutions comme des appartements et des emplois, répond **M. G. Phelippeau**. L'Hospice général fait en tout cas tout pour.

M. M. Crettenand ajoute que sur les 9'800 personnes migrantes actuellement en charge de l'Hospice général, seulement 30 % vivent dans ces centres d'hébergement. Les autres résident en appartement (l'Hospice général dispose à peu près d'un millier d'appartements). C'est cet accompagnement qui est proposé dans le dispositif d'accueil.

Un commissaire s'inquiète d'une sous-dotation du nombre d'agents, car il y aurait énormément de bagarres dans certains endroits moins confinés. Quelles nationalités devraient être accueillies à Corsier, certaines étant moins compatibles que d'autres ? Sans

compter les questions d'hygiène.

Mme S. Marsura confirme que l'Hospice général regarde en priorité les ethnies, car certaines ne s'entendent pas. À l'heure actuelle, la problématique des bagarres n'est pas la plus fréquente. Si des problèmes peuvent toujours survenir, les centres d'hébergement ne sont pas des lieux où il y a le plus de problèmes.

M. G. Phelippeau relève que les tensions sont tout de suite traitées. En tant que personne de contact, il sera aussi présent et il ne faudra pas hésiter à lui signaler tout éventuel problème.

Le commissaire craint néanmoins des sources de conflits avec des personnes regroupées les unes sur les autres.

Mme S. Marsura indique que les agents de sécurité sont recrutés spécifiquement pour l'Hospice général. La formation AMIG (aide aux migrants) leur donne la capacité de gérer des conflits spécifiques. Ils sont encadrés par des cadres dont certains travaillent depuis 15 ans pour l'Hospice général. Ils connaissent les problématiques, sont très réactifs et à l'écoute.

Un commissaire souhaiterait connaître l'encadrement quotidien en dehors des agents de sécurité.

M. G. Phelippeau explique que l'intendant (taux non encore défini) s'occupera de la logistique pendant la semaine. Le travailleur social (60-80 %) travaillera en collaboration avec l'équipe d'Anières.

Du lundi au vendredi, ajoute **M. M. Crettenand**. Il n'y aura pas d'équipe de l'Hospice général le week-end. Il s'agit de lieux de vie où les gens sont libres, même s'ils reçoivent des consignes et des principes.

Ont-ils tous le statut pour rester en Suisse ? est-il encore demandé.

M. M. Crettenand relève que dorénavant, le SEM traite les demandes d'asile en 6-9 mois. Les personnes sont donc très vite fixées sur leur statut. Dans ce cas, il s'agirait plutôt de réfugiés qui resteront en Suisse.

M. F. Jaccard aimerait savoir combien de temps à l'avance la commune sera avertie des travaux sur l'abri PC et du nombre de personnes qui y seront accueillies. Car les autorités ne voudraient pas être mises devant le fait accompli.

M. M. Crettenand imagine que ces éléments seront communiqués suffisamment à l'avance.

Un commissaire souligne l'importance, le moment venu, d'une bonne communication de l'Hospice général et l'Exécutif à la population afin d'expliquer et rassurer les Corsiérois. Comme la dernière fois, des habitants proposeront sans doute des activités. Or les infrastructures communales sont d'ores et déjà saturées (parascolaire, activités sportives, etc.). L'Hospice général pourrait voir avec le foyer d'Anières si des espaces pourraient être mis à disposition. Anticiper permettra d'obtenir l'adhésion et le soutien des habitants.

Un autre commissaire demande si les centres d'activité se trouveraient à Corsier.

M. G. Phelippeau confirme qu'Anières sera une ressource importante. Au niveau cantonal, des choses se mettront sans doute en place avec des partenaires. Si la PC de Corsier doit être ouverte, il faudra discuter des possibilités.

En l'absence d'autres remarque ou question, Mme Marsura ainsi que MM. G. Phelippeau et M. Crettenand sont libérés.

Départ de Mme Marsura, MM. G. Phelippeau et M. Crettenand.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (7 voix pour).

2. Discussion sur l'entretien avec l'Hospice général

M. F. Jaccard rappelle que Mme C. Boldrini a mis sur CMNet un résumé de tout ce qui s'était passé lors de la première réquisition de l'abri PC de Corsier.

Un commissaire pense essentielle une présentation à la population afin que celle-ci comprenne les enjeux. Certains habitants s'étaient proposés, la première fois, pour offrir des activités. Un investissement de la commune, des associations ou des habitants sera nécessaire pour que ces 50 personnes se sentent tout de même bien en dépit de cet hébergement sous terre.

M. F. Jaccard a répété aux représentants de l'Hospice général que la réquisition de l'abri PC ne devrait pas retarder l'agrandissement du NGS.

Le commissaire aurait bien aimé savoir pourquoi, comme d'habitude, les autres communes n'ont pas été sollicitées.

Peut-être parce que c'est le seul commandement pour CoHerAn, indique **M. F. Jaccard**.

Un autre commissaire se questionne sur le poids des représentants de l'Hospice général sur la décision finale. Ils ont beau être à l'écoute et de bonne volonté, qui décide ?

M. F. Jaccard rappelle que ceux-ci ont pris bonne note de toutes les remarques émises ce soir.

Un commissaire imagine que la Suisse n'est pas forcément la destination première de ces réfugiés. Ceux qui arriveront à Genève proviendront-ils des autres centres d'accueil, ou s'agira-t-il de nouveaux arrivants ?

Son préopinant indique que depuis Boudry, il s'agit de nouveaux arrivants qui sont répartis dans les cantons en fonction des quotas.

Un troisième commissaire demande si l'Exécutif aurait le pouvoir de se manifester si la situation était ingérable.

M. F. Jaccard ne pense pas qu'il faille peindre le diable sur la muraille. Le service sécurité de l'Hospice général fera remonter bien avant d'éventuelles problématiques. Et l'Exécutif fera naturellement remonter plus haut d'éventuelles plaintes de la population.

Un commissaire relève que s'appuyer sur la police municipale ou la patrouille de la police cantonale qui sillonne toute la région est un peu limite.

Une commissaire propose de prévoir un abri afin que ces personnes puissent rester à l'extérieur.

Cas échéant, ces détails seront réglés en collaboration avec l'Hospice général, qui assumera tous les travaux de mise aux normes (sorties de secours, détection incendie, etc.) de l'abri PC, confirme **M. F. Jaccard**.

Sur une question, **M. F. Jaccard** explique que ce n'est qu'au moment où l'abri PC sera réquisitionné qu'une annonce sera faite aux habitants par le Conseiller d'État. Car l'abri de Corsier reste la dernière possibilité.

Un commissaire rapporte les inquiétudes de femmes qui rentrent seules le soir, après leurs activités sportives dans les clubs, à l'école.

Un autre commissaire fait la distinction entre un sentiment d'insécurité, ou une réelle insécurité. D'où l'importance d'accompagner, expliquer, rassurer et corriger, si nécessaire.

Cela ne pourra se faire qu'en collaboration avec l'Hospice général et le Conseiller d'État M. Th. Apothéloz, relève **M. F. Jaccard**.

3. Budget 2024 de la commission

M. F. Jaccard parcourt le budget en apportant des explications sur les postes qui le

requièrent et en répondant aux questions des commissaires.

Repas restaurant scolaire

Le prix des repas ne sera pas augmenté pour les parents malgré le renchérissement du coût des produits.

GIAP

La hausse de Fr. 50'000.- est due à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits (en moyenne de 8 à 10 % contre près de 14 % l'année dernière). Et qui dit plus d'enfants dit plus d'accompagnants, les normes étant fixées par le SASAJ. Le GIAP est aussi confronté à des problèmes de recrutement (horaires entrecoupés).

5790.000.31300.90 – Prestations de tiers

Le budget de Fr. 82'000.- concerne le service social intercommunal, qui déménagera à Vézenaz. Une collaboration est prévue avec Pro Senectute pour les aînés, car il y a eu plus de demandes que les communes ne s'y attendaient.

5790.000.36370.25 – Aide personnes physiques littoral

La commune n'ayant pas encore assez de recul, une enveloppe de Fr. 30'000.- est prévue. Des habitants de la région ont fréquenté le service social à Corsier, en 2023. Et ce service apportera aussi une aide aux parents qui ne parviennent pas à payer le restaurant scolaire.

5451.300.36120.00 – Île aux Mômes

Le budget de la crèche devrait, en 2024, s'élever à Fr. 1'170'000.-. À l'heure actuelle, 55 enfants de Corsier bénéficient de 37 places EPT dans les Îles aux Mômes. Les autorités sont parvenues ensemble à cette belle réussite pour laquelle il faut les remercier.

5451.100.36360.00 – La Pomme

Les éléments sont les mêmes pour le jardin d'enfants que la crèche, dont le budget devrait s'élever à Fr. 249'742.-.

5451.200.36360.00 - Koala

Conformément au vote du conseil, la commune est passée de 1 place à 5 places.

Trois-Chêne Emploi

Un commissaire propose d'anticiper avec Trois-Chêne Emploi afin de connaître les coûts de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi. La commission devra déterminer si elle souhaite mettre cette prestation en place.

La commission ne peut en l'état se prononcer sur le projet de budget 2024, tous les éléments financiers n'étant pas encore connus.

La commission recevra les représentants de Trois-Chêne Emploi le 21.11.2023 (la séance initialement fixée au 29.11.2023 sera ainsi avancée).

4. Finalisation des donations 2023

Les commissaires étudient le tableau récapitulatif des dons humanitaires, l'aide humanitaire à l'étranger et l'attribution de la somme issue de la dissolution de l'association La Pomme. Sur les Fr. 53'800.- alloués aux dons humanitaires, Fr. 1'800.- ont déjà été payés.

Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, en dehors des dons d'ores et déjà attribués, il est proposé d'octroyer Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur suite au séisme au Maroc.

À l'unanimité (7 voix), la CSSC alloue Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur suite au séisme au Maroc.

La commission devait à l'origine recevoir la fondation suisse de déminage, ce soir.

Entre-temps, la commune a reçu les rapports ainsi que des propositions de la FGC qui devait en principe être soutenue cette année. Il est proposé de reporter d'une année le soutien à la fondation suisse de déminage pour poursuivre en 2023 le soutien à la FGC pour des raisons de calendrier. Il est étonnant que la FGC propose cette année des projets autres que ceux de l'année dernière. Sur les associations au Sénégal, Madagascar, Burundi et Nicaragua, le projet de l'IRED au Burundi est terminé et l'ACCED n'est pour le moment pas en mesure de poursuivre le projet au Sénégal. La commune pourrait continuer à soutenir les projets à Madagascar (Glocal) et au Nicaragua (Urbamonde).

Le seul regret d'un commissaire par rapport aux propositions de la FGC, c'est qu'il s'agit plus de projets d'amélioration de conditions de vie que des projets pour soutenir des populations en pleine détresse.

Les commissaires sont partis du principe que la FGC leur proposerait des projets intéressants et pertinents.

Un commissaire avait bien apprécié le projet à Madagascar (soutien aux pêcheurs et gestion durable des lacs), l'année dernière. Cette année, le projet au Pérou lui paraît très bien et important.

Son préopinant relève que tous les projets présentés sont prévus sur 3 ans. Cela signifie-t-il que la commune s'engage pour une telle durée ?

Cela ne semble pas forcément nécessaire, puisque la FGC n'a pas insisté pour que la commune reprenne les projets pour lesquels elle s'est engagée, l'année dernière. La FGC dispose d'une commission technique qui analyse les dossiers.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas de cofinancement annoncé pour le projet au Nicaragua.

La commission pourrait remplacer ce projet par un autre, par exemple à Madagascar, est-il indiqué.

Le commissaire confirme que la FGC pourrait proposer ce projet à la commune.

M. F. Jaccard suggère à la commission de réfléchir en termes d'urgence. Par exemple la fondation suisse de déminage aurait besoin de moyens, actuellement, avec la guerre en Ukraine.

Un commissaire indique que cette aide prendrait la forme d'un crédit budgétaire supplémentaire. Les Fr. 24'000.- pour l'aide humanitaire à l'étranger ont d'ores et déjà été budgétés. La question est : faut-il confier ce montant à la FGC et avec quelle répartition.

Un commissaire souligne l'importance de débattre l'année prochaine sur les fonds alloués à l'aide humanitaire à l'étranger par le biais de la FGC.

Son préopinant regrette que la commune ne reçoive qu'a posteriori ou à retardement les détails de la FGC. Car un don de Fr. 24'000.-, ce n'est pas rien. S'il ne faudrait rien changer, cette année, la commission rediscutera concernant l'année prochaine.

Le total des dons humanitaires à l'étranger est rappelé : Fr. 66'000.- (en tout Fr. 119'800.- avec les dons humanitaires en Suisse), soit un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 64'000.- qui sera sollicité pour 2023. La commission doit encore déterminer l'affectation des Fr. 30'000.- (crédit budgétaire complémentaire) issus de la dissolution de l'association La Pomme, les associations suivantes ayant été présélectionnées : Mary Poppins (Fondation 022) et Chaperon Rouge (Croix-Rouge).

Les commissaires recommandent de clairement préciser les affectations de ces dons.

M. F. Jaccard relève que ce fonds provient de la dissolution de l'association La Pomme. Or le jardin d'enfants aurait grand besoin de matériel, comme une cabane de rangement. Les petits Corsiérois seraient peut-être contents qu'on leur redonne cet argent.

Cette demande devrait passer par pop e poppa, est-il rappelé.

M. F. Jaccard pense que la commune pourrait tout à fait recevoir de pop e poppa une demande extraordinaire spécifique pour La Pomme de Corsier.

Les commissaires relèvent que leur objectif était d'être utiles aux familles corses ayant des enfants en bas âge. Tant la Fondation 022 que la Croix-Rouge reçoivent déjà divers soutiens ou subventions. Au vu des éléments évoqués, ils pencheraient plutôt pour la solution évoquée par **M. F. Jaccard** qui leur transmettra aussitôt que possible la demande de pop e poppa pour La Pomme.

La demande de crédit budgétaire supplémentaire sera présentée lors de la prochaine séance du conseil.

5. Divers

Un commissaire constate que le terrain de foot situé derrière l'école avait été entièrement démonté. Pour quelle raison ?

M. F. Jaccard explique que les barrières avaient été retirées afin de permettre aux habitants de passer sur le terrain, lors de la fête du 1^{er} août. Les buts ont aussi été retirés afin d'agrandir le parking de l'école, compte tenu le monde attendu pour la Fête de la Courge ; ils seront remis en place d'ici le 3.10.2023, pour l'inauguration officielle du pavillon scolaire provisoire. De plus, une navette TPG entre St-Louis et le quai a été organisée (coût Fr. 1'200.-/journée). La commune a aussi demandé une partie du parking de St-Louis afin de réguler le nombre de véhicules à Corsier et d'encourager au maximum la mobilité douce. Il n'y aura pas de bus sur la place le samedi et le dimanche.

Un commissaire souhaiterait connaître les retours des parents et des enfants concernant le restaurant scolaire.

M. F. Jaccard indique que l'administration s'est donné un mois de plus pour tirer un bilan. Il n'y a plus qu'un repas végétarien par semaine, et un autre une fois par mois. Pour le moment, les retours sont très bons et les enfants mangent bien. Il ne leur est pas interdit de se resservir. Les déchets ont fortement diminué (plus que 15 %), ce qui est une belle réussite, les menus sont plus attrayants et les nouveaux locaux du restaurant scolaire sont très appréciés. **M. F. Jaccard** rencontrera M. Jost concernant les animatrices.

Une commissaire, qui rappelle que deux sessions de cours devaient être organisées sur l'année, évoque les difficultés à trouver une date convenant à la commune et aux Samaritains. Proposition a été faite pour un samedi matin ou après-midi.

À l'unanimité (7 voix), la CSSC valide la proposition d'un samedi matin ou après-midi. Cas échéant, la session d'automne sera reportée sur 2024.

La conférence annuelle de la FGC aura lieu le 10.10.2023 de 14h à 17h30 dans leurs nouveaux locaux, 22, rue Rothschild.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h30.

Rapport : E. Maia